

ANNEXE 4

LE QUESTIONNAIRE

COMMENTAIRES

Avez-vous des remarques, commentaires à émettre ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

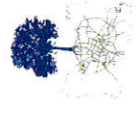
.....

.....

Texte référence :

- ⇒ ma commune face aux risques : www.prim.net
- ⇒ les cartes d'aléa géologique du BRGM : www.argiles.fr
- ⇒ la liste des communes à risques dans le département de l'Oise : www.oise.pref.gouv.fr, rubrique : décisions et actions de l'Etat – protection civile – prévention – la liste des communes reconnues en état de catastrophes naturelles, les communes à risques
- ⇒ la fiche communale de Hainvillers recensant tous les risques naturels et technologiques : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/hainvillers-a464.html>
- ⇒ Vos interlocuteurs : Mairie de Hainvillers

Direction Départementale des Territoires – Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie – Bureau Prévention des Risques – 40, rue Racine 60000 Beauvais
Préfecture de l'Oise – Protection civile – Prévention – 1, rue de la Préfecture – 60000 Beauvais



Directeur de la publication : Jean-François Turbil
Réalisation - impression : DDT de l'Oise
BP 317 – 60021 Beauvais Cedex
mi : ddt-sauv-rpe@oise.gouv.fr
tel : 03 44 06 50 81

Réalisation : Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie
Marie Banâtre
Bureau Risques, Paysage, Eolien
Anne Leroy, Djamilia Khaldi
mi : ddt-sauv-rpe@oise.gouv.fr
tel : 03 44 06 50 81



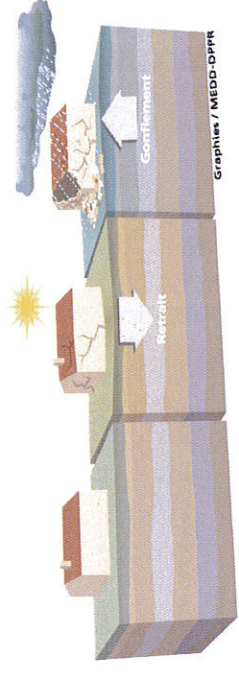
PRÉFET DE L'OISE

QUESTIONNAIRE

à compléter et à retourner avant le 31 juillet 2014
en mairie de HAINVILLERS

Sols argileux et constructions individuelles à Hainvillers

Plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des argiles.



Les sols argileux présentent des facteurs de prédisposition au phénomène de retrait-gonflement, ils ont la capacité de se rétracter en période de sécheresse et de gonfler lorsqu'ils se réhydratent. Ce phénomène fragilise les constructions individuelles légères qui sont ancrées peu profondément.

Cette situation a encouragé Monsieur le Préfet de l'Oise à prescrire un plan de prévention des risques naturels (PPR) relatif aux mouvements de terrains différentiels consécutifs au retrait-gonflement des argiles sur votre commune le 18 décembre 2013.

Dans la perspective prochaine de l'élaboration de ce PPRN, aussi appelé « sécheresse », sur votre commune et dans l'objectif d'affiner nos connaissances sur celle-ci, je vous invite à compléter ce questionnaire et vous remercie de votre collaboration au travail d'élaboration du PPR.

Le phénomène de déclenchement du phénomène de retrait-gonflement des argiles sont :

- l'évaporation qui affecte la tranche superficielle du sol (1 à 2 m) et entraîne un retrait des argiles provoquant fissures et tassement des sols.
- les racines des arbres qui soustraient l'eau et assèchent le sol en profondeur (3 à 5 m selon l'espèce et leur taille de croissance).
- des facteurs d'aggravation comme la topographie, les eaux souterraines, les actions anthropiques (terrassement, drainage, imperméabilisation, etc...) qui peuvent avoir aussi une influence sur l'aléa.

Avez-vous déjà constaté des dégâts sur votre habitation ? oui non

Si oui, pouvez-vous les décrire :

Gros-oeuvre :

- fissuration des structures enterrées ou aériennes ;
- déversement de structures fondées de manière hétérogène ;
- désencastrement des éléments de charpente ou de chaînage ;
- dislocation des cloisons.

Second-oeuvre :

- distorsion du cadre des ouvertures ;
- décollement des éléments composites (carrelage, plâtres...);
- rupture de tuyauteries et canalisations.

Aménagement extérieur :

- fissuration des terrasses ;
- décollement des bâtiments annexes, terrasses, perrons
- autres :

Si vous avez déjà rencontré des dégâts sur votre habitation ou tout autre construction, nous vous invitons à compléter la suite du questionnaire.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives au Plan de Prévention des Risques Naturels

1 – CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

Situer votre logement sur la carte le plus précisément possible (éventuellement mettre l'adresse).

Date de construction de votre logement : (date approximative) :

Type de logement :

- maison au milieu de parcelle,
- maison en limite de propriété,
- maison mitoyenne

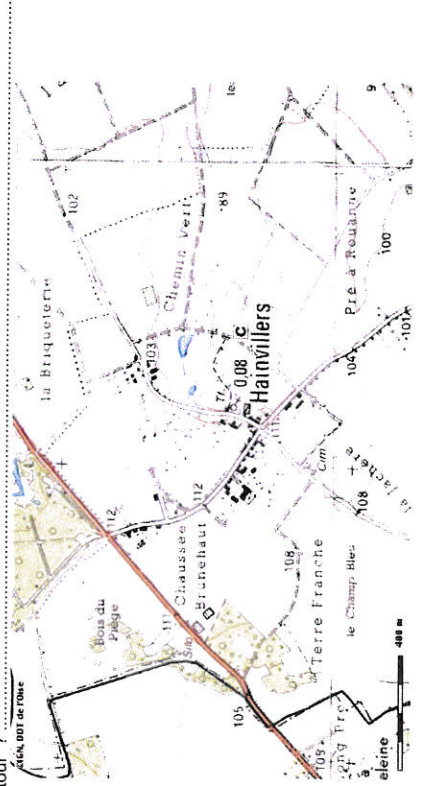
Votre habitation est-elle :

- à simple rez-de-chaussée
- avec dallage sur terre-plein
- sur un sous-sol
- à étage

Précisez la nature des matériaux de construction :

Existe-t-il un dallage autour de votre habitation ? oui non

Si oui, fait-il le tour ?



2 – CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Plan schématique de l'implantation de votre maison, des limites du terrain, des arbres

Votre terrain est-il en pente ? oui non

Votre terrain est-il boisé ? oui non

Si oui, pouvez-vous nous indiquer :

- les espèces :
- la hauteur des arbres :
- la distance par rapport aux constructions :

Votre terrain a-t-il été récemment déboisé ? oui non

Existe-t-il un écran anti-racines ? oui non

3 – CARACTÉRISTIQUES DU SOL

Connaissez-vous la nature du sol et du sous-sol de votre terrain ? oui non

Si oui, quelle est-elle :

Une étude de sols a-t-elle été réalisée à un moment donné ? oui non

Date de cette étude :

Objetif de cette étude :

Disposez-vous d'études ou informations complémentaires qui vous semblent utiles dans l'élaboration du PPR ?

Si oui, seriez-vous prêt à nous préciser quel bureau d'études les a réalisées ?

Sur votre terrain, avez-vous connaissance de la présence d'une nappe phréatique ? oui non

Quelle est la distance entre le bâtiment et le point de rejet de votre assainissement ?



Exemple : Fissurations dues à la sécheresse